



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 1^{er} juin 2026 à 19h30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

L'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage en cour avant malgré l'article 7.7 et excédant le nombre de bâtiments accessoires et la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires malgré l'article 8.2 du *Règlement de zonage 2010-012*.

Désignation de l'immeuble

140 avenue Eddy
Saint-Élie-de-Caxton
Numéro de lot: 6 111 004

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 1^{er} juin 2026 à 19h30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce quatorzième jour de mai 2026.


Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière